

## AVIS PUBLIC


**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi **19 août 2024 à 19 h 30** à l'hôtel de ville au 230, rue du Père-Rhéaume.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE	ARTICLE RÉGLEMENTAIRE VISÉ
217-219 rue Marguerite-Bourgeoys Lot 3 834 421	1-Autoriser l'installation d'une piscine hors terre à 1.41 m de la marge de recul arrière au lieu de 1.5 m. 2-Autoriser l'installation du deck de piscine à 1m de la marge latéral gauche au lieu de 1.5 m.	Article 7.2.8.4 et 7.2.8.5, du règlement de zonage 104

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280.

**DONNÉ À NEUVILLE**, ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024



Marie-Krystine Beauregard  
Directrice générale et greffière